



Plan de Déplacements Entreprise

Les transports représentent en France 35% du dioxyde de carbone (CO2) émis, principal gaz à effet de serre. Les entreprises ont un rôle important à jouer pour participer à la réduction de ces émissions en aménageant leurs déplacements notamment dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains (PDU).



Qu'est-ce qu'un Plan de Déplacements Entreprise ?

Le PDE est une démarche d'analyse globale de tous les déplacements d'une entreprise. Il aboutit à la mise en place d'un plan de mobilité afin de **réduire la consommation d'énergie**. (covoiturage, utilisation de vélos, mise en place de navettes, optimisations des accès...)

Le PDE s'intéresse aux déplacements des salariés, des fournisseurs, des clients et des visiteurs de l'entreprise.

Cette action est réalisable par étapes, il est possible de commencer par les déplacements des salariés et ensuite d'étendre la démarche aux autres intéressés. Il s'agit avant tout d'une démarche pragmatique qui concilie à la fois les enjeux environnementaux, les besoins des entreprises et ceux des salariés.

La méthode EcoPartners : une démarche itérative en 4 étapes

1- Préparation et pilotage du projet

S'assurer de la faisabilité du projet mobiliser les acteurs clés et planifier l'action :

- Formalisation des objectifs.
- Mobilisation des parties prenantes.
- Mise à disposition des outils d'analyses.
- Constitution de l'équipe de travail déterminant le mode de fonctionnement du process.
- Définition de l'organisation du travail & du plan de communication.

2- Réalisation du diagnostic

Analyser l'accessibilité du site , identifier les pratiques et demandes des salariés en matière de déplacements :

- Annonce du projet .
- Recueil et analyse des données internes afin de déterminer le budget transport de l'entreprise.
- Enquête auprès des salariés sur leurs modes de déplacements et leurs attentes afin de déterminer leur budget transport.
- Formalisation du diagnostic de la situation de l'établissement.
- Détermination de l'accessibilité aux sites de l'entreprise : étude des différents modes d'accès, conditions, temps de parcours,...

4- Mise en œuvre et suivi du PDE

Cette étape vise à mettre en application le plan d'action ainsi qu'à suivre et pérenniser le PDE sur long terme. Le suivi comprend :

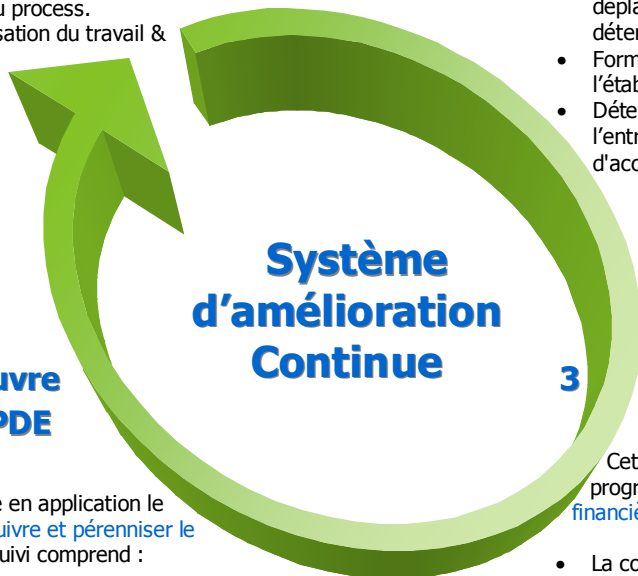
- Des évaluations.
- Des actions de communication régulières, auprès des différents acteurs.

3

- Elaboration du plan

Cette étape a pour but de produire un programme d'actions techniquement et financièrement viables. Cette étape comporte :

- La concertation avec le personnel sur les solutions attendues.
- L'élaboration de pistes d'action.
- La construction du plan d'actions (objectifs, mesures retenues, échéancier, moyens...)





Les avantages d'un plan de déplacement

Economiques

Au regard du **prix du carburant** et des charges liées aux **infrastructures obsolètes** (parking vétustes, locaux mal desservis...), un PDE réalisé par **EcoPartners** permet :

-D'accroître votre productivité.

Un plan de déplacement bien structuré permet **d'accroître la productivité** par la mise en place d'une organisation du travail plus performante en termes de mobilité (diminution du temps de transport en interne et externe).

-De mieux connaître vos coûts.

Les coûts de transport et de stationnement, généralement intégré dans les coûts globaux sont méconnus de l'entreprise ; le PDE vous permet de **connaître vos frais** afin de déterminer le budget à allouer.

-De Réduire vos charges.

Grâce au PDE, vous optimisez vos déplacements par la mise en place **d'alternatives moins onéreuses** (mise en place de navette de transports collectifs inter sites ,organisation de covoiturage, utilisation de vélos, limitation des déplacements par une nouvelle organisation du travail type télétravail...)

Sociaux

La mise en place d'un PDE s'inscrit dans une **relation gagnant-gagnant** pour votre entreprise et vos salariés ; il permet ainsi :

-De Fédérer les individus.

Le PDE est un projet qui implique chaque individu dans une démarche **responsable et collective** permettant de renforcer le **dialogue social** au sein de l'organisation. La mise en place de covoiturage ou de navette favorise la cohésion et la solidarité faisant de votre entreprise un lieu de partage.

-D'Améliorer le climat social de votre entreprise.

Dans la mesure où le temps de travail est corrélé au temps de transport, la réduction de ce dernier permet d'accroître le **bien être** des salariés favorisant une ambiance plus conviviale.

Environnementaux

Le Plan de déplacement répond indéniablement à des exigences en terme de **protection de l'environnement**. Adopter le PDE c'est :

-Anticiper les futures restrictions en termes d'émissions de Gaz à effet de serre.

Au niveau européen et national, de nombreuses mesures environnementales voient le jour et vont très bientôt devenir des **obligations réglementaires**.

-Participer au développement durable...

...et **valoriser l'image de votre entreprise** auprès des différents interlocuteurs (clients, fournisseurs, médias,...) de plus en plus intransigeant grâce à un engagement dans une **démarche citoyenne et responsable**.